

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE BF HF – Travaux d'ordre non électrique réalisés en fouille à proximité de réseaux et canalisations électriques enterrés sous tension BT et HTA

Exécutant / Chargé de chantier - Personnel non-électricien

🔗 Tarif
🔗 Programmation
[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

Durée :

Formation initiale : Exécutant 7 heures / Chargé de chantier 10.5 heures

Recyclage : Exécutant 7 heures / Chargé de chantier 7 heures

Possibilité de rassembler les Exécutants et les Chargés de chantier sur le premier jour de la formation initiale

Modalité pédagogique : Présentiel – 8/10 stagiaires

Public : Non électricien

Opérations d'ordre non électrique

Signification des symboles

F : *Fouilles* (travaux en excavation au voisinage de réseaux électriques enterrés).

B : *Basse tension* → BF : opérations en fouille au voisinage de canalisations BT.

H : *Haute tension* → HF : mêmes principes mais pour des canalisations HTA.

Exécutant : Personne assurant l'exécution de travaux non électriques sur canalisations. Cette personne opère sous la conduite du Chargé de chantier.

Il réalise par exemple sous la supervision du chargé de chantier :

Ripage (changement de position provisoire d'un câble)

Soutènement d'une canalisation dans une tranchée

Nettoyage

Ouverture d'un fourreau

Travaux de protection des câbles et accessoires

Chargé de chantier : Personne chargée d'assurer la direction des travaux d'ordre non électrique sur canalisations.

Reçoit les autorisations

Balise la zone des travaux de fouille

S'assure de la mise en place des protections

Organise, surveille, dirige et participe aux travaux non électriques de fouilles réalisés par les exécutants

Prérequis : Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

Objectif général : À l'issue de la formation, le stagiaire est capable d'intervenir en sécurité dans une fouille au voisinage d'une canalisation électrique enterrée rendue visible, susceptible d'être sous tension, dans le strict cadre des opérations élémentaires autorisées par l'habilitation **BF** ou **HF**.

Extraits de la norme NF C18-510 : A l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une **HABILITATION** à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des **OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE** ou d'**ORDRE NON ELECTRIQUE** nécessitant une **HABILITATION**. L'**HABILITATION** est la reconnaissance, par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Cette **HABILITATION** est matérialisée par un titre d'**HABILITATION** individuel que son titulaire doit avoir en permanence avec lui durant ses activités professionnelles.

Identifier le cadre réglementaire de l'intervention

Situer l'habilitation **BF / HF** dans la **NF C 18-510** et ses amendements A1 et A2
Identifier les domaines de tension concernés.
Reconnaître les conditions d'application.

Reconnaître les situations autorisant une intervention BF / HF

Le stagiaire est capable de :

- Vérifier que la canalisation est :
 - Identifiée,
 - Visible sur toute la zone d'intervention,
 - En état compatible avec une intervention élémentaire.
- Identifier les situations interdisant toute action

Objectifs pédagogiques

Appliquer les mesures de prévention adaptées Identifier clairement les limites de l'habilitation BF / HF

Citer les interdictions formelles et Identifier les situations nécessitant l'arrêt des travaux, l'alerte de l'encadrement, l'intervention de l'exploitant du réseau.

Réagir en cas d'anomalie ou de danger

Le stagiaire est capable de Reconnaître une situation dangereuse et Appliquer la conduite à tenir : arrêt immédiat, balisage, alerte, respect des consignes d'urgence.

Réaliser les opérations élémentaires autorisées

Le stagiaire est capable de réaliser sans danger et sans détérioration :

- Le nettoyage de la canalisation
- Le ripage / déplacement ponctuel de la canalisation
- La mise en place ou la dépose de protections mécaniques
- Le soutènement ou le calage de la canalisation

Contenu de la formation

Tronc commun Non-électricien

Notions générales d'électricité – Grandeurs électriques – effets du courant – la norme et le contexte de l'habilitation électrique – prescriptions de sécurité et équipements individuels de protection – conduite à tenir en cas d'accident

Module BF HF Exécutant

- Cadre réglementaire et prévention
- Domaine d'application BF / HF
- Opérations élémentaires autorisées
 - Savoir exécuter un nettoyage en vue d'identification, un Ripage ou un soutènement de canalisation, une ouverture de fourreau et mettre en œuvre des moyens de protection de câbles et accessoires. - Savoir protéger l'ouvrage ou l'installation contre tout risque mécanique ou thermique.
- Gestes de sécurité et moyens de prévention
- Interdictions et situations à risques
- Conduite à tenir en cas d'accident

Module BF HF Chargé de chantier (En complément du module exécutant)

- Cadre réglementaire et responsabilités
- Analyse des risques et préparation du chantier
- Organisation des travaux en fouille – Transmission et suivi des consignes – Dialoguer avec les exécutants
- Encadrement des opérations élémentaires
- Limites d'intervention et recours à l'exploitant
- Gestion des incidents et situations d'urgence
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Pédagogie

Méthode

Au cours du stage notre Formateur s'entretient avec chaque stagiaire afin de contrôler l'adéquation des opérations effectuées avec l'habilitation visée. En cas de nécessité il réoriente le stagiaire en accord avec l'employeur.

Supports pédagogiques : Maquettes, photos, vidéos.

Outils

Salle de cours, Vidéo projecteur, EPI et petit outillage électrique, armoires électriques pour applications pratiques, installations et EPI propres à l'établissement.

Préparation de la formation

Préciser pour chacun des stagiaires, le cadre de missions dans lequel vous souhaitez délivrer l'habilitation électrique.

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue des évaluations théorique et pratique, **un avis et un titre d'habilitation préédigé** seront délivrés aux candidats qui ont fait l'objet d'évaluations favorables.



Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité
- ✓ En INTER : nous vous assurons l'accès à la salle de formation

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Recyclage : 1 jour **tous les 3 ans.**

Encadrement : Formateur Conseil spécialisé Habilitation électrique.